

**Déconfinement en quatre étapes progressives
du 3 mai au 30 juin
conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département**

3 MAI	19 MAI	9 JUIN	30 JUIN
Fin des restrictions de déplacement ET des attestations de journée	Couvre-feu à 21h & réouverture des •commerces •terrasses •musées •salles de cinémas •théâtres <i>avec des jauges limitées</i>	Couvre-feu à 23h & réouverture des •cafés/restaurants en intérieur • salles de sport	Fin du couvre-feu
Le télétravail continu d'être systématisé partout où il est possible à raison de quatre jours minimum par semaine		Assouplissement du télétravail en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises	

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop :

- taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ;
- augmentation brutale du taux ;
- risque de saturation des services de réanimation.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>